

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE LIBERALE ?

Marc Cools, Président du GILD

DANS CE NUMERO

QU'EST-CE QU'UNE
COMMUNE LIBERALE ?

NOUS AVONS DU VOTER SUR
NOTRE PROPRE
REMUNERATION

MANUEL DES DROITS DE
L'HOMME AU NIVEAU LOCAL

RAPPORTS PRESENTES PAR
LES MEMBRES DU GILD

PROCHAINES REUNIONS

SIX SEMAINES DE TRAVAIL
INTENSE POUR LE CONGRES

EST-CE QUE LE CONSEIL DE
L'EUROPE EST A LA
HAUTEUR DE SA MISSION ?



Notre groupe comprend dans son nom le mot libéral. Qu'est-ce qu'être une ville, une commune libérale? C'est tout d'abord une collectivité territoriale qui respecte les principes de la démocratie libérale. Ce qui signifie des élections libres et honnêtes pour le choix des responsables politiques de cette collectivité et une véritable autonomie de décision de ceux-ci dans la gestion de leur entité locale conformément aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Une commune, une ville libérale c'est toutefois beaucoup plus que des élections libres et une autonomie de gestion. Ce sont des politiques culturelles et sociales, de l'aménagement

du territoire, de l'environnement, de la mobilité, de l'économie et de l'emploi, du logement, de la sécurité qui mettent l'homme au centre des politiques menées et qui créent le cadre qui permet à chacun, selon ses choix, son développement personnel.

Un exemple dans le domaine social. La philosophie libérale en matière de solidarité n'est pas de concevoir uniquement ou prioritairement l'action des pouvoirs publics comme celle d'un tiroir-caisse mais de privilégier tout ce qui peut être fait pour aider les personnes assistées financièrement à retrouver un travail et dès lors leur indépendance financière. C'est ce qui a conduit ma commune (Uccle, une des 19 communes qui forment Bruxelles en Belgique) à développer, et elle a été la première à le faire dans mon pays, depuis une vingtaine d'années des actions de réinsertion socioprofessionnelle. L'organe local en charge de la politique sociale (le Centre public d'action sociale) contacte régulièrement des employeurs locaux pour les convaincre d'engager des personnes dépendant de l'aide sociale moyennant la prise en charge pendant une certaine période d'une partie du coût salarial. Deux personnes sur trois engagées par les entreprises dans ce cadre ne reviennent pas dans le circuit de l'aide sociale après la fin de la période de subvention d'une partie de leur coût salarial.

Cette politique est aujourd'hui généralisée en Belgique et bénéficie d'un financement de l'État. Une autre initiative locale unique à Bruxelles est notre antenne sociale qui a pour objectif de redonner confiance à des personnes victimes des aléas de la vie. Sans confiance en soi, il n'y a aucune chance que cette personne retrouve un emploi ou puisse accepter de suivre une formation professionnelle. Cette antenne va par exemple jusqu'à réapprendre à des dames veuves ou séparées qui sont désespérées et qui se laissent aller à se recoiffer et à prendre soin d'elles. Un suivi psychologique leur est apporté pendant plusieurs mois.

J'ai choisi l'exemple social pour illustrer ce que peut être une politique locale libérale. Mais les politiques libérales peuvent être déterminantes dans beaucoup d'autres domaines. Je suis dans ma commune responsable de l'aménagement du territoire. Les choix que l'on fait en matière d'urbanisme sont essentiels pour le visage d'une ville, pour son caractère convivial et pour une conception de l'espace et du bâti qui correspondent aux besoins de ses habitants.

Une gestion libérale c'est aussi une gestion financière rigoureuse qui évite les projets de prestige et veille à l'équilibre des finances locales. Cet équilibre est nécessaire pour la pérennité des projets que l'on développe et le maintien de notre autonomie de gestion.

NOUS AVONS DU VOTER SUR NOTRE PROPRE REMUNERATION

Martin Fodor, Conseiller municipal de Bristol du district Redland, Parti des verts

A la dernière réunion du GILD, nous avons discuté de l'autonomie locale dans la définition de la rémunération des conseillers locaux et des maires. Certains membres ont suggéré que le gouvernement ne doive pas contrôler le montant de ces rémunérations. Mais quid des implications politiques locales ?

En 2016, les 70 conseillers de Bristol ont tenu un vote sur l'augmentation de leur propre rémunération. La presse s'est évidemment saisie du dossier ; politiquement cette affaire est devenue assez compliquée. Devions-nous nous mettre d'accord sur notre « valeur », au prix d'une tempête politique dans le contexte de suppression de postes des fonctionnaires suite aux mesures d'austérité prises par le gouvernement ?

Finalement, nous avons voté contre la proposition d'augmenter notre indemnité. Certains partis ont imposé à leurs conseillers le vote contre la proposition d'accepter les recommandations (d'augmentation) de notre panel indépendant chargé de questions de rémunération, et plusieurs autres se sont abstenus. Ce n'était pas la première fois : nous avons déjà examiné le rapport de notre panel et nous l'avions déjà décliné l'année précédente.

En 2015, après un vif débat, les conseillers ont effectivement rejeté la proposition d'augmenter l'indemnité de base (dont bénéficient tous les élus) et d'adopter un nouveau système des « Indemnités de responsabilité » pour tous les postes supplémentaires, comme Lord Mayor, Membres du Cabinet et les présidents des commissions, en plus du maire élu. Nous avons demandé à notre panel de préparer de nouvelles propositions, ce qu'ils ont fait, mais le rapport a de nouveau été ajourné pour une année.

Les indemnités ont été revues pour la dernière fois en 2011 et ne sont plus aujourd'hui à la hauteur des autres grandes villes. A Bristol, un conseiller élu perçoit annuellement à peine plus de 11.500 livres (13.000 euros) – les dépenses supplémentaires ne sont pas couvertes, à l'exception d'un iPad fourni à chaque membre. Certaines villes de taille comparable déboursent

13.000 livres (15.000 euros) en tant qu'indemnité de base.

Depuis 2014, il n'y a plus de plan retraite non plus. Cette indemnité de base, d'où on déduit les charges sociales, constitue notre seul revenu si on n'exerce pas d'autres fonctions – pour une durée de travail qui est théoriquement limitée à 18 heures par semaine, mais s'élève en pratique à 30 heures en moyenne.

Soutenir la diversité

Nos conseillers considèrent qu'il est temps de revoir le montant de l'indemnité afin d'attirer de nouveaux hommes et femmes politiques locaux, plus représentatifs de la diversité et appartenant aux différents groupes sociaux. Le groupe politique des Verts dont je suis membre inclut des profils sociaux très variés : parents seuls, retraités, jeunes et ce qui n'ont pas d'autres sources de revenu. La plupart travaillent à plein temps en tant que conseiller. Avant de devenir le président de commission avec une indemnité supplémentaire, j'ai dû m'appuyer sur ma propre épargne afin de couvrir mes frais de subsistance. Je connais un collègue qui a dû s'endetter pour payer le loyer dans notre ville chère. Comme il n'y a pas de plan retraite, ces conditions ne rendent pas l'engagement dans la vie politique locale très attractif. De plus, cet engagement ne représente pas nécessairement un tremplin vers la carrière politique nationale.

Mais du point de vue politique, comment les conseillers locaux peuvent-ils voter une augmentation de leur propre indemnité, alors que le maire accepte la suppression de presque 1000 postes, et quand les dépenses budgétaires pour les services de base sont revues à la baisse dans la ville ?

La tempête politique

Politiquement, l'interprétation de la question qui se pose est la suivante: « est-ce que les conseillers voteront



leur 'paie' ? », et non « devrions-nous valoriser davantage le travail politique local ? ». Personnellement, je crois qu'il y a des arguments pour les deux points de vue. En 2016, j'ai refusé de voter l'augmentation. En 2017 je me suis abstenu, car nous ne pouvions pas augmenter nos dépenses budgétaires. Mais cela devient ridicule : nous devons prendre une décision que nous n'arrivons pas à prendre, et nous attendons un nouveau rapport du panel dont la composition est en train d'être renouvelée.

Il faut que le conseil soit plus diversifié et représentatif socialement, surtout actuellement, dans le contexte des coupes budgétaires. Mais en refusant d'accepter l'augmentation de l'indemnité, nous contribuons de fait à ce que les personnes qui décident des changements vitaux de nos services essentiels et de la réponse à donner aux coupes budgétaires soient un groupe restreint et élitaire qui peut se permettre de s'engager dans la politique locale, et non un conseil représentatif de la diversité de notre population. Typiquement, les caractéristiques de ce groupe sont « stale, pale and male » (homme blanc âgé), et ce profil n'arrive pas à suivre les transformations de notre société.

Clairement, cette histoire est « à suivre... »

**> RAPPORTS PRESENTES
PAR LES MEMBRES DU GILD
PENDANT LA 34^E SESSION
(27-28 MARS 2018)**

Harald BERGMANN (L, Pays-Bas)

- Promouvoir les droits de l'homme aux niveaux local et régional
- La démocratie locale à Saint-Marin (co-rapporteur)

Marc COOLS (L, Belgique)

- Révision des Règles et Procédures du Congrès (co-rapporteur)
- Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldova (co-rapporteur)
- La démocratie locale et régionale en Lettonie (co-rapporteur)

Marianne HOLLINGER (L, Suisse)

- La démocratie locale à Monaco (co-rapporteur)

Tous les rapports de la 33e session : <http://rm.coe.int/textes-adoptes-34e-session/16807b59c1>

> PROCHAINES REUNIONS:

Réunions du groupe GILD et de son Bureau:

5 novembre 2018

Session plénière du Congrès:

35e Session: 6-8 novembre 2018

> CONTACTEZ-NOUS:

Tel: +33 3 8841 2682

Email: maria.bigday@coe.int

Site-web: <http://www.congress-political-groups.eu/en/5-ildg/>

MANUEL DES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU LOCAL

Harald Bergmann, Maire de Middelburg, Vice-président de la Commission de gouvernance, Porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional

Le 27 Mars lors de la 34ème session du Congrès, en tant que rapporteur et porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme, j'ai présenté la première édition de la série de manuels sur les droits de l'homme qui contient des exemples des politiques locales dans le domaine des droits de l'homme en Europe. L'objectif de cette publication est la sensibilisation aux droits de l'homme à l'appui de bonnes pratiques qui peuvent être mobilisées par des hommes et femmes politiques locaux dans leur travail quotidien. La non-discrimination sert de fil conducteur au manuel. Il se focalise sur trois groupes particuliers : premièrement, réfugiés, demandeurs d'asile et migrants ; deuxièmement, Roms et Travellers ; troisièmement, personnes LGBTI.

Il y avait relativement peu de discussions concernant les deux premiers groupes. Pour ce qui est des personnes LGBTI, le débat a été plus vif. Leur situation est de plus en plus alarmante, y compris dans certaines « démocraties matures », sur fond de l'extrémisme politique, du populisme agressif d'extrême droite et de son conservatisme excessif.

Chaque chapitre de ce manuel est dédié à un cadre légal et à une politique d'intégration spécifique. Il contient des recommandations utiles qui s'inspirent des 65 meilleures pratiques des autorités locales dans plus de 25 pays. Dans mon discours en plénière, j'ai souligné qu'en Europe nous partageons l'avis que nous, autorités locales et régionales, avons un rôle important à jouer dans la protection des droits humains.

En coopération avec les autres institutions du Conseil de l'Europe, nous sommes en train de préparer un deuxième volume de notre manuel qui sera dédié aux autres groupes et thématiques. J'espère sincèrement que notre projet continuera et sera enrichi de nouvelles idées pratiques. En tant qu'autorités locales nous



devons tous être fiers de notre travail dans ce domaine et partager l'expérience afin d'inspirer nos collègues.

Nous avons aussi prévu de créer une plateforme Internet qui permettra à tous les acteurs administratifs locaux d'ajouter de nouveaux exemples de bonnes pratiques innovantes dans le domaine de la protection des droits de l'homme dans leur commune, ville ou région. La version papier du manuel sera disponible à la fin de l'année 2018.

J'aimerais conclure cette contribution par une citation d'Eleanor Roosevelt qui est pertinente pour notre travail :

« Où commencent les droits universels, après tout ? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'univers de chacun : le quartier où l'on vit ; l'école ou l'université que l'on fréquente ; l'usine, la ferme ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des opportunités et à la même dignité sans discrimination. Si dans ces lieux les droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs. Si chacun ne fait pas preuve du civisme nécessaire pour qu'ils soient respectés dans son entourage, il ne faut pas s'attendre à des progrès à l'échelle du monde. »

C'est à nous de faire en sorte que les droits de l'homme ne deviennent pas lettre morte.

SIX SEMAINES DE TRAVAIL INTENSE POUR LE CONGRES

Stewart Dickson, Vice-président de la Commission de monitoring et un des deux Porte-parole thématiques du Congrès sur les élections locales et régionales. Stewart Dickson représente la circonscription d'Astrim de l'Est à l'Assemblée d'Irlande du Nord, il est membre du Parti d'alliance de l'Irlande du Nord.



Pendant six semaines aux mois de février, mars et avril, j'ai eu l'honneur de représenter le Congrès dans de différents pays européens en ma capacité de Co-rapporteur sur les élections et de Vice-président de la Commission de monitoring. Voici un court résumé de mes travaux :

Semaine 1

J'ai dû passer le jour de la Saint-Valentin, le 14 février, à la réunion de la Commission de monitoring à Strasbourg où j'ai présenté un rapport sur les élections locales en Géorgie tenues en octobre 2017. Le vote a suivi une campagne électorale plutôt paisible et concurrentielle pendant laquelle les valeurs et libertés démocratiques ont généralement été respectées et les candidats ont pu mener une campagne librement.

Cependant il y a eu des cas de pression à l'encontre des électeurs et

des candidats qui ont retiré leur candidature. En plus, le processus électoral peut encore être amélioré et rendu plus cohérent dans le domaine de la régulation de campagne et de financement des partis politiques. Le contexte général des élections a été marqué par la domination du parti au pouvoir. Néanmoins, le Congrès a été satisfait de la journée électorale calme et bien organisée dans la plupart des bureaux de vote que nous avons visités.

Semaine 2

Le 15 mars, j'ai participé à la 61e réunion du Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise. Nous avons parlé des sujets aussi divers que la limitation du nombre de mandats, les irrégularités et l'usage abusif des ressources pendant les élections.

Semaine 3

Le 21 mars, j'ai présidé une mission d'observation des élections locales aux Pays-Bas. Nous avons constaté que la localisation de plusieurs bureaux de vote a été favorable à la participation citoyenne, puisque les électeurs pouvaient voter dans n'importe quel bureau de leur circonscription, y compris dans les gares, maisons de retraite, autobus, bateaux et musées.

En même temps, le manque de régulation du financement de campagne au niveau local peut potentiellement négativement affecter l'égalité des candidats. Cependant le Congrès a souligné la bonne organisation de la journée de vote, la

transparence du processus et la confiance dans lesquelles les élections ont été tenues.

Semaine 4

J'ai participé et intervenu à la session plénière du Congrès à Strasbourg, où nous avons adopté le rapport sur les élections locales en Géorgie.

Semaine 5

A Tirana, en Albanie, j'ai fait une présentation au séminaire parlementaire sur l'utilisation abusive des ressources administratives lors des processus électoraux. Lors de cet événement, nous avons aussi lancé le nouveau guide pratique du Conseil de l'Europe consacré aux « Ressources administratives et élections équitables ».

Semaine 6

A la mi-avril, j'ai effectué une visite de suivi à Tbilissi (Géorgie). La délégation a examiné la situation de la démocratie locale et régionale conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale ratifiée par ce pays en 2004.

Le travail que nous effectuons au nom du Congrès afin de promouvoir la transparence et l'équité des élections est passionnant, et j'apprécie la possibilité de partager mon expérience. Je me réjouis d'avance d'entreprendre le travail de Co-rapporteur sur les élections locales en Tunisie et la mission de suivi en Russie.



EST-CE QUE LE CONSEIL DE L'EUROPE EST A LA HAUTEUR DE SA MISSION ?

Helen Carr, Vice-Présidente du GILD, présidente du Groupe indépendant au Conseil du district Brent de Londres et conseillère de Mapesbury, membre de l'Institut anthropologique royal, citoyenne d'honneur de la ville de Londres.

Alors que des organisations internationales et des ONG telles que l'ONU, la Croix-Rouge et Oxfam perdent la légitimité qu'ils auraient pu avoir, quid de nous, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ? Le Conseil de l'Europe doit se réformer s'il veut continuer de servir sa mission – avant que nos valeurs et idéaux soient cyniquement réfutés au nom de la sécurité, la stabilité, la sûreté et la certitude par ceux qui se retirent de nouveau vers l'autoritarisme ou le totalitarisme.

Fondé au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe aspire à prévenir le retour des régimes totalitaires et à défendre les libertés fondamentales, les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Cependant compte tenu du fait que nous n'avons pas de puissance militaire et très peu de ressources matérielles, quelles décisions avons-nous pris et pouvons-nous prendre ? Sont-elles réalistes et si c'est le cas, quels sont leur pertinence et leurs effets ? Serons-nous capables de continuer de justifier notre existence auprès des contribuables et des électeurs ? Nos Etats ont conclu des traités contraignants (222 selon la [liste officielle](#)), mais avons-nous l'autorité morale et la légitimité nécessaires pour juger ? Sommes-nous devenus un anachronisme ?

A la fin de la Première guerre mondiale, les frontières ont beaucoup changé, mais il y a eu relativement peu de déplacement de population, si l'on compare avec la période d'après la Seconde guerre mondiale où des milliers et des milliers de personnes ont été expulsées ou ont dû fuir le génocide nazi contre les Juifs et les Roms, ainsi que la persécution d'autres groupes et peuples. Ensuite, des populations ont été déplacées (par force ou volontairement) par le régime soviétique.

Aujourd'hui, l'histoire est en train d'être réécrite pour soutenir les arguments et les intérêts des idéologues et politiciens. Les motifs peuvent varier. En France, Nicolas Sarkozy a été accusé de vouloir mobiliser le vote arménien lorsqu'il a essayé de criminaliser la négation du génocide des Arméniens. La Turquie – en guerre à l'extérieur comme à l'intérieur de ses frontières – étouffe le débat non

seulement sur son rôle dans l'élimination d'un million et demi d'Arméniens à la fin de la Première guerre mondiale, mais aussi sur les répressions contre ses populations kurdes, ainsi que sur l'emprisonnement récent des élus politiques, des journalistes et des universitaires. La Russie poursuit ceux qui discréditent la mémoire de l'Armée rouge, et la Pologne a introduit des mesures qui punissent d'une amende ou d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans ceux qui évoquent la responsabilité de la « nation polonaise » dans l'Holocauste. Au Royaume-Uni, Max Mosley, fils cadet d'Oswald Mosley, leader de l'Union britannique des fascistes pendant la guerre, s'appuie sur les lois sur la protection des données afin de museler la presse. Et ainsi de suite.

Churchill a dit : ce n'est pas à ceux qui n'ont pas été occupés de juger ceux qui l'ont été. Mais les faits existent et ont une importance. Il est mieux de contredire méthodiquement par les faits et la raison que par les amendes, la force et l'emprisonnement. Le 27 janvier est la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste – ce jour en 1945 l'Armée soviétique a libéré le camp de la mort d'Auschwitz. Le terme « génocide » a été utilisé pour la première fois en 1933 dans un papier présenté à la Société des nations par Raphael Lemkin, juriste polonais, en réponse aux massacres de la population arménienne par l'Empire ottoman entre 1915 et 1918. Le terme a été après inclus dans la convention de l'ONU en 1948. Néanmoins il reste controversé : ce qui constitue le génocide et qui en sont victimes est l'objet des jeux de nombres et d'un débat acharné.

Inclure des événements et mémoires variés dans la journée commémorative existante mine l'intention initiale. Les intérêts politiques souillent la dignité de l'événement. En 1946, le terme « crimes contre l'humanité » a été introduit par Hersch Lauterpacht, alors résident de ma circonscription à Londres, Mapesbury. Que penserait-il de nous maintenant que la Journée dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste inclue aussi d'autres génocides ? Est-ce que les Juifs seront aux côtés des survivants de la campagne israélienne à Gaza si la Cour pénale internationale accepte la



requête du président palestinien Mahmoud Abbas selon laquelle l'Israël aurait commis un génocide ? Quid des Polonais et des Kurdes ? La Grande famine irlandaise ? Ou encore les minorités germanophones massacrées ou déplacées en Sibérie par les autorités soviétiques ? Le 27 janvier est aussi le jour qui marque la fin du siège de Leningrad en 1944 durant lequel au moins un million de personnes sont mortes. Quid de ces victimes ? Et bien sûr, des massacres les plus récents en Europe qui ont eu lieu en Ex-Yougoslavie ? Le 20e siècle a fini comme il a commencé. Qu'avons-nous fait pour prévenir les atrocités et protéger les droits de l'homme et l'Etat de droit ?

Je suis certaine que nous connaissons tous le journaliste, auteur et intellectuel George Orwell. Tout le monde peut avoir une opinion, mais son opinion était informée – il a combattu contre le franquisme dans la Guerre civile espagnole. Une de ses citations les plus célèbres est : « Si la liberté veut dire quelque chose, elle veut dire le droit de dire aux gens ce qu'ils ne veulent pas entendre ».

Mais est-ce que nous écoutons ? En 1986, Elie Weisel, survivant de l'Holocauste né en Roumanie, a demandé pardon aux Roms pour « ne pas avoir écouté votre histoire ». Sommes-nous trop occupés des problèmes conjoncturels et passagers ? Fondé au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe aspire à prévenir le retour des régimes totalitaires et à défendre les libertés fondamentales, les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Mais l'avons-nous fait ? Pouvons-nous le faire ? Le ferons-nous ?